



RENTRÉE SCOLAIRE : AMÉNAGEMENTS HORAIRES



QUAND ?

La rentrée scolaire a lieu le lundi 1er septembre.

À QUELLES CONDITIONS ?

- * Pour le père, la mère, les personnes seules ayant la charge d'un ou plusieurs enfants.
- * Pour les enfants faisant leur rentrée en maternelle, primaire ou en sixième.

COMMENT ?

- * ça n'est pas une autorisation d'absence.
- * Il s'agit d'aménager ponctuellement l'horaire de travail.
- * La circulaire n° FP 2168 du 7 août 2008 prévoit la possibilité d'un aménagement horaire pour la rentrée scolaire du CP à la 6ème
- * Tout ceci sous réserve des nécessités de service.



CONTACTEZ NOUS !

- Tel: 05 63 83 30 38
- Mail: cgt.ehlavour@wanadoo.fr
- Site: www.cgt-chlavour.fr

REJOIGNEZ NOUS !

